

**ASSOCIATION GUADELOUPÉENNE D'ACTION CONTRE LE CHLORDÉCONE
UNION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS DE GUADELOUPE
AGAC-UGTG**

**Monsieur Philippe VIGIER
Ministère des outre-mer
27 rue Oudinot
75007 paris**

Objet : Résultats des analyses des eaux du barrage de Moreau.

Monsieur le Ministre,

En réponse à une question du député Olivier SERVA, relative à la contamination des eaux du barrage de Moreau au chlอร์ดécone, vous avez affirmé être en possession de tous les résultats d'analyse effectués sur le site.

Nous nous réjouissons de cette nouvelle, car depuis le 15 mars 2023, nous avons demandé, par lettre recommandée accusé réception, au Préfet, au Président du Conseil Départemental et au Président du Conseil Régional, de nous faire parvenir ces éléments en vertu des règles régissant le bon fonctionnement de l'administration et l'accès aux documents administratifs.

Malheureusement, à ce jour, malgré notre obstination, les citoyens que nous sommes, n'avons aucune réponse. Visiblement, vous semblez avoir plus de poids que nous. Et nous nous en réjouissons encore.

Pour rappel, le droit d'obtenir communication des documents administratifs n'est subordonné à aucune condition tenant à un intérêt procédural à agir au contentieux (*CE, 13 février 2019, n° 420467, Publié*), et il ressort des dispositions du dernier alinéa de l'article L311-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration que la demande ne revêt un caractère abusif, que si elle a pour effet de faire peser sur elle une charge disproportionnée au regard des moyens dont elle dispose (*CE, 14 novembre 2018, n° 420055, Tables*).

Aussi, nous vous saurions gré de bien vouloir nous adresser copie intégrale de l'original de l'ensemble des rapports d'analyse, émanant des laboratoires accrédités, correspondant aux 24 prélèvements dont vous avez fait état dans l'enceinte de l'Assemblée Nationale (9 avant le dépassement du taux et 15 après le dépassement du seuil).

Dans le même temps, vous voudrez bien nous faire connaître les dispositions administratives et sanitaires qui ont été prises suite au rapport du 23 mars 2023 constatant le dépassement du taux.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations les meilleures.

A Pointe-à-Pitre, le 06 Novembre 2023

Le Président



E. DOMOTA